

# P ROCES VERBAL

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Robert VIALARD, Maire.

DATE DE CONVOCATION : **06 mars 2018**

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : **06 mars 2018**

---

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Appel Nominal,
- ✓ Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente,
- ✓ Désignation du secrétaire de séance,

1. AIST 19, avenant 2018 à la convention de surveillance médico-professionnel,
2. Tableau des emplois, mise à jour suite à nomination au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe d'un agent,
3. Numérotation et désignation des voies, validation,
4. Voirie, mise à jour du tableau de classement,
5. Décision modificative technique à la demande de Monsieur le Trésorier,
6. Subventions aux associations 2018.

### QUESTIONS DIVERSES

- \* Décisions du Maire du 21 février au 14 mars 2018,
- \* Tables d'orientations virtuelles, acception,
- \* Sinistre voirie communale, la Rivière haute suite à travaux ENEDIS,
- \* Chemin communal le long de la Dordogne, fermeture jusqu'à nouvel ordre,
- \* Comité des fêtes, fête d'Altillac,
- \* Point sur les travaux « Vestiaires du stade et camping »,
- \* Point sur le projet « rénovation stade et terrain de pétanque ».

---

**Présents** : Maryse CHARBONNEL, Marie-Joëlle CLARE, Bruno DELVERT, Aimé JOUVENEL, Henri MALMEZAC, Denis PINSAC, Michel SERVANTIE, Geneviève VAILLE, Robert VIALARD.

**Absents** : Joseph AUBERT-BEAUVAIS, Yvette CHASTANET, Alain LEGROS, Claude MALAGA, Bruno SABATIE, Sébastien SOULIE.

---

La séance commence à 20 heures 30. Monsieur Denis PINSAC est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers municipaux, **09** conseillers étant présents, il déclare que l'assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer. Monsieur le Maire indique que Monsieur Joseph AUBERT-BEAUVAIS a donné procuration à Madame Maryse CHARBONNEL, Monsieur Bruno SABATIE a donné procuration à Monsieur Aimé JOUVENEL, Monsieur Alain LEGROS a donné procuration à Monsieur Michel SERVANTIE.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 20 février 2018. Aucune observation n'est faite. Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès verbal à l'unanimité.

### **1. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive AIST 19 (Association Interentreprises pour la Santé au Travail en Corrèze).**

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive, Monsieur le Maire rappelle que depuis 2007, la commune a fait le choix d'adhérer à l'AIST 19 (Association Interentreprises pour la Santé au Travail en Corrèze).

Il propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune au service de médecine préventive AIST 19 et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive AIST 19,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'AIST 19 pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- d'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires pour faire face au règlement de cette dépense.

### **2. Tableau des emplois, mise à jour suite à nomination au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe d'un agent.**

Sans objet, manque élément pour délibérer.

### **3. Dénomination et numérotation des voies, validation.**

Monsieur le Maire évoque les délibérations n°09.2015 en date du 6 février 2015 et 39.2017 en date du 13 octobre 2017 décidant de donner une numérotation et une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune. Il convient afin de faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Par ailleurs, il rappelle que le Conseil Départemental a engagé un programme « 100% fibre 2021 » et que pour en faciliter la commercialisation il est indispensable que chaque habitation, local professionnel puisse être référencé par une adresse normée (numéro + nom de rue, voie). Il précise qu'aucun nouveau raccordement téléphone ne pourra avoir lieu sans numérotation au préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- \* la création et la validation des libellés et numéros de voirie comme définis par la liste et les plans joints en annexe,
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **4. Voirie, Dotation Globale de Fonctionnement, mise à jour du tableau de classement.**

Considérant la nécessité de mettre régulièrement à jour le tableau de classement de la voirie communale, et la nécessité d'avoir un document cadastral à jour, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de classement de la voirie communale portant la longueur de voirie de 40 687 mètres à 47 422 mètres.

ALTILLAC TABLEAU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Dénomination	Longueur	Point de départ	Point arrivée
VC1	7410	D116E	VC 20 La Borderie (carrefour route de Roupeyroux)
VC2	1320	D116E	Au Peuch
VC3	650	D41 (croix de sugarde)	VC 5 Le Dougnoux
VC4	2460	D940	Limite Lot (carrefour la Rauffie et de la Rauffie à RD940 (compris embranchement de la Combotte)
VC5	4300	D940	Freyssignes
VC6	620	D41	les Embruns
VC7	705	D41E2	Bourg d'Altillac (compris tour du cimetière)
VC8	2100	D41 (croix de sugarde)	D116
VC9	1770	D116	D116
VC10	1485	Village de Laumond	à Village de Laussac
VC11	2580	D41	VC20
VC12	3050	D41	VC6
VC13	1160	D41	D41 et village de la Combe
VC14	930	D116E	à Beauvent
VC15	707	D116	à village de vacances
VC16	520	VC5	VC5 Le Dougnoux
VC17	460	D940	La Majorie Basse (ou Millague)
VC18	950	D116E	VC1
VC19	910	VC5	VC1
VC20	3025	VC6	VC1
VC21	425	D940	Le Malpas
VC22	100	D940	Les Escures
VC23	180	D940	Lotissement Lamy (impasse)
VC24	570	D116	Lotissement de Bra
VC25	850	D940	D41E2 (compris lotissement le veyrou)
VC26	380	D940	Extrémité impasse zone artisanale
VC27	260	VC9	D116 (Paliole)
VC28	700	VC9	à Esclaux et la Coste
VC29	370	D116	Le Bessol
VC30	750	VC8	VC8
VC31	590	D116	VC30
VC32	525	D116	A Courbignac
VC33	350	D41	D116 (par la Cybille)
VC34	380	D40	Salle polyvalente, Stade Ecole
VC35	160	VC 5	Impasse du Dougnoux
VC36	190	VC5	VC5 Le Dougnoux
VC38	3530	VC1	La Poulvelarie- Vendol- Mamezot
<b>TOTAL VOIRIE EN ML</b>	<b>47422</b>		

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification du tableau de classement de la voirie communale portant la longueur de voirie de 40 687 mètres à 47 422 mètres et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du document cadastral (répercussion du n° des voies).

## 5. Décisions modificatives technique à la demande de Monsieur le Trésorier.

Vu le budget de la commune et notamment les restes à réaliser 2017, et considérant les travaux en cours, suite à la demande de Monsieur le Trésorier, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité la décision modificative ci-dessous :

### Maison des Associations

<b>Investissement</b>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b>21318</b> Autres bâtiments publics <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 170 €</b> (étude de sol)</li> <li>- <b>4 320 €</b> (contrôle technique)</li> <li>- <b>2 400 €</b> (mission SPS)</li> <li>- <b>27 000 €</b> (maitrise d'œuvre)</li> </ul>	
<b>2313</b> Immobilisations corporelles en cours (constructions) <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>3 170 €</b> (étude de sol)</li> <li>+ <b>4 320 €</b> (contrôle technique)</li> <li>+ <b>2 400 €</b> (mission SPS)</li> <li>+ <b>27 000 €</b> (maitrise d'œuvre)</li> </ul>	

### Restructuration des vestiaires du stade et du camping

<b>Investissement</b>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b>21318</b> Autres bâtiments publics <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 800 €</b> (contrôle technique)</li> <li>- <b>1 140 €</b> (mission SPS)</li> <li>- <b>9 282 €</b> (maitrise d'œuvre)</li> <li>- <b>300 €</b> (aide à la décision Corrèze Ingénierie)</li> </ul>	
<b>2313</b> Immobilisations corporelles en cours (constructions) <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>1 800 €</b> (contrôle technique)</li> <li>+ <b>1 140 €</b> (mission SPS)</li> <li>+ <b>9 282 €</b> (maitrise d'œuvre)</li> <li>+ <b>300 €</b> (aide à la décision Corrèze Ingénierie)</li> </ul>	

### Voirie 2017

<b>Investissement</b>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<b>2151</b> Réseaux de voirie <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>48 596.40 €</b></li> </ul>	
<b>2315</b> Immobilisations corporelles en cours (installations, matériel et outillages techniques) <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <b>48 596.40 €</b></li> </ul>	

## 6. Subventions aux associations 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions au titre de l'année 2018 faites par les associations désignées ci-dessous. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'octroyer les subventions pour l'année 2018 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018
AFM- TELETHON MERCOEUR	120
ALTICHOEUR	1000
ALTISONG	1000
AMICALE DES POMPIERS DE BEAULIEU S/DORDOGNE	500
AMIS DE LA BDP	100
AMIS DU LIVRE	500
APAJ - ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	0
ASSOCIATION AFOXA	0
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES (AFSEP)	120
ASSOCIATION SPORTIVE ALTILLACOISE	1000
COMITE DE JUMELAGE ALTILLAC / SQUIFFIEC	1000
COMITE DES FETES D'ALTILLAC	0
CONCILIATEURS DE JUSTICE ET MEDIATEURS DU LIMOUSIN	150
CROIX ROUGE FRANCAISE	120
LE TREIZE ALTILLACOIS	1000
LIGUE CONTRE CANCER DE LA CORREZE	200
LIGUE ENSEIGNEMENT FAL DE LA CORREZE	0
LOISIRS ET PARTAGE	1000
LUTTE CONTRE LA GRELE	0
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	120
SOCIETE DE CHASSE SAINT HUBERT	1000
SOS VIOLENCES CONJUGALES CORREZE	0
USEP 19	120
<b>TOTAL</b>	<b>9050</b>

## QUESTIONS DIVERSES

\* **Décisions du Maire du 21 février au 14 mars 2018.**

Néant

\* **Tables d'orientations virtuelles, acception.**

Site retenu « Les Embruns ».

\* **Sinistre voirie communale, la Combotte /la Rivière suite à travaux ENEDIS.**

Pour un montant de 72 000 €uros.

\* **Chemin communal le long de la Dordogne, fermeture jusqu'à nouvel ordre.**

\* **Comité des fêtes, fête d'Altiliac.**

Sébastien SOULIE se propose de reprendre la présidence de l'association.

\* **Point sur les travaux « Vestiaires du stade et camping ».**

Ouverture des plis le 22 mars 2018.

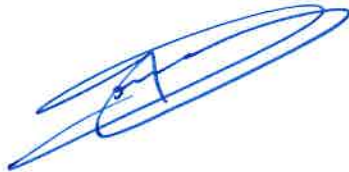
\* **Point sur le projet « rénovation stade et terrain de pétanque ».**

En attente des devis.

La séance se termine à 22 h 45.

Denis PINSAC

Secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke, positioned below the typed name and title.